

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 2023-36

### Attestation de compétences

### Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

-----

Au vu du dossier présenté par M. Julien AVRIL et après avis conforme de la sous-commission technique, réunie le 12 décembre 2023, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, atteste que M. Julien AVRIL dispose des compétences requises pour continuer à exercer l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

**L'attestation de compétences délivrée ce jour est valable jusqu'au 31 décembre 2026.**

Avranches, le 15 décembre 2023

Le Président de la commission,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Prefet d'Avranches,



Pierre CHAULEUR